L'EAU DANS LE SUD-OUEST, UNE RESSOURCE NATURELLE ESSENTIELLE

L'eau est au cœur des activités du bassin Adour-Garonne et constitue un enjeu important face aux effets prévisibles des évolutions du climat, de la démographie, de l'économie, de l'énergie et de l'agriculture.

Quels sont les objectifs et les orientations pour construire l'avenir de l'eau à l'horizon 2021 sur le bassin Adour-Garonne ? Quels sont les moyens pour agir ?

LE BASSIN ADOUR-GARONNE

2 métropoles attractives (Toulouse, Bordeaux), une faible densité de population

7 millions d'habitants

3 régions

26 départements

7 espèces faisant l'objet d'un plan de protection européen. Un territoire particulièrement impacté par **le changement climatique**

2 châteaux d'eau naturels, les Pyrénées et le Massif central

8 espèces de poissons migrateurs et une biodiversité encore préservée

420 km de littoral

120 000 km de cours d'eau et d'importantes ressources en eaux souterraines

LES ENJEUX IMPORTANTS DE L'EAU SUR LE BASSIN

Réduire les pollutions : 22 % des cours d'eau sont affectés par des pollutions domestiques fortes

Maintenir une quantité d'eau suffisante pour tous : 70 % des volumes prélevés en période d'étiage sont destinés à l'irrigation

Protéger et préserver les milieux aquatiques : 50 % des cours d'eau du bassin sont cloisonnés par des barrages qui empêchent la libre circulation des poissons et des sédiments

DES PROGRÈS ENCOURAGEANTS

La proportion des cours d'eau en bon état reste stable **depuis 8 ans**

La proportion de masses d'eau en mauvais état diminue

La lutte contre les pollutions ponctuelles engagée **depuis plus de 40 ans** démontre son efficacité

x 2 le nombre de stations de mesures de la qualité de l'eau depuis 2007

UNE POLITIQUE DE L'EAU POUR 6 ANS

La Directive Cadre sur l'Eau impose aux États membres de l'Union Européenne la reconquête du bon état des eaux en 3 cycles de gestion de 6 ans.

En France, un plan de gestion est établi lors de chaque cycle, le « Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux », le SDAGE, qui fixe des objectifs et des priorités d'actions pour assurer la préservation et le maintien d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

UNE POLITIQUE DE L'EAU CONSTRUITE DANS LA CONCERTATION

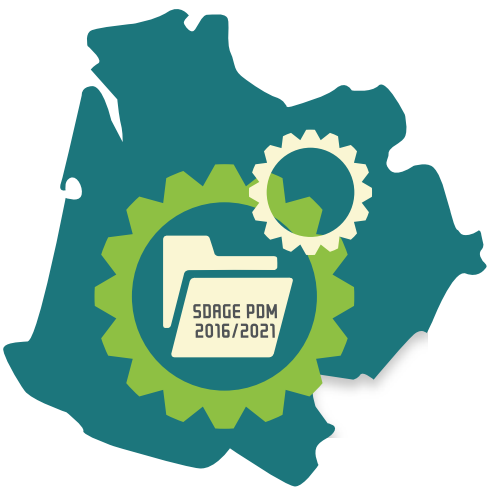

Le Comité de bassin représente l'ensemble des acteurs de l'eau sur le bassin et élabore le SDAGE

Le préfet coordonnateur de bassin coordonne la politique de l'eau à l'échelle du bassin et établit, avec l'appui des services de l'État, le programme de mesures : le PDM

Le grand public et les partenaires institutionnels de l'eau sont interrogés sur les grands enjeux de la politique de l'eau lors des consultations publiques

UN CADRE POUR TOUS LES ACTEURS DE L'EAU : LE SDAGE 2016-2021

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux planifie et fixe les orientations et les objectifs de la politique de l'eau sur le bassin, pour 6 ans

Le Programme de Mesures regroupe les actions à réaliser sur le terrain pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE

LE SDAGE FIXE 4 PRIORITÉS D'ACTIONS

Réduire les pollutions

Maintenir une quantité d'eau suffisante pour tous

Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Améliorer l'organisation des acteurs de l'eau

2021, UNE ÉTAPE DÉCISIVE POUR LE BON ÉTAT DES EAUX

Dans la continuité des efforts déjà entrepris sur le bassin Adour-Garonne, la politique de l'eau 2016-2021 renforce les actions à mettre en œuvre pour atteindre **l'objectif 2021 : 69 % des cours d'eau du bassin en bon état écologique**

2010-2015
43 %
DES COURS D'EAU EN BON ÉTAT

2016-2021
OBJECTIF DE
69 %
DES COURS D'EAU EN BON ÉTAT

Une eau en bon état permet le maintien de la vie aquatique et la satisfaction des besoins humains. Elle est disponible en quantité suffisante pour tous et ne contient pas de produit toxique.

SDAGE 2016-2021 : LES PRIORITÉS D'ACTIONS

RÉDUIRE LES POLLUTIONS

Les pollutions dégradent l'état et le fonctionnement des milieux aquatiques et compromettent les différents usages de l'eau : alimentation en eau potable, loisirs nautiques, pêche ou aquaculture.

4 LEVIERS POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS

1

Préserver la qualité des eaux et la biodiversité des milieux sur le littoral, en limitant les pollutions d'origines continentales…

2

Préserver la qualité de l'eau pour l'eau potable et l'eau utile aux activités de loisirs, en protégeant les captages d'eau potable…

3

Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée, en limitant les apports de produits phytosanitaires…

4

Agir sur les rejets polluants issus de l'assainissement des activités industrielles, des collectivités et des entreprises, en améliorant la performance des stations d'épuration…

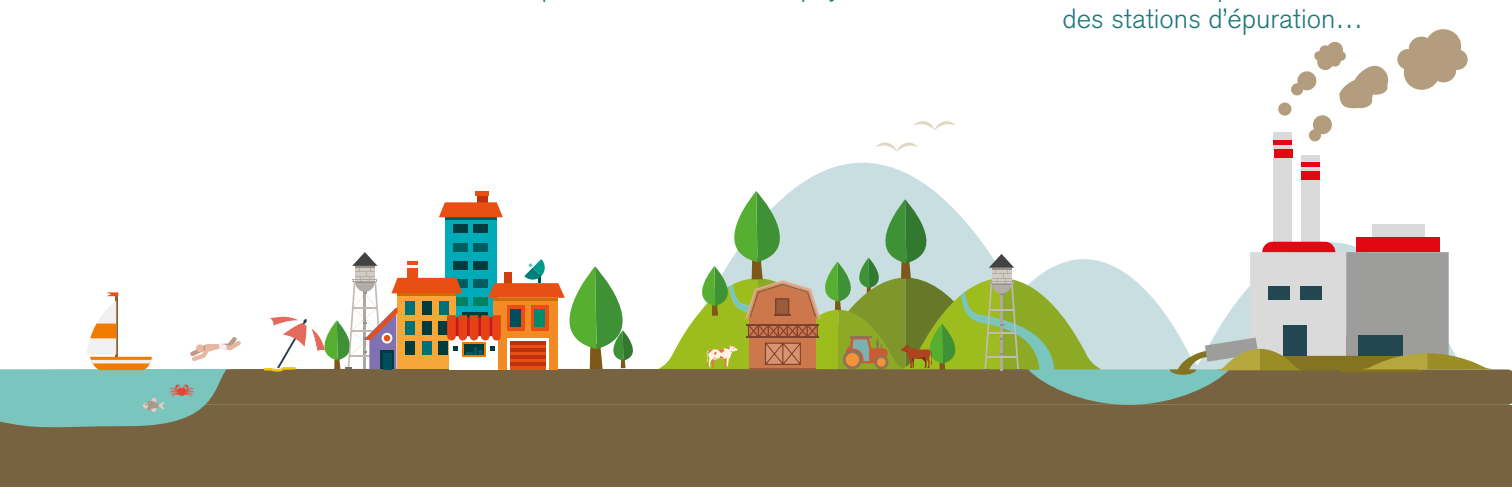

Le SDAGE tient compte des objectifs du **Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM)** élaboré dans le but de réduire l'impact des activités humaines sur le milieu marin et de répondre à l'atteinte du bon état des eaux marines d'ici 2020

80
captages d'eau potable prioritaires à protéger des pollutions diffuses dans le bassin

2 EXEMPLES D'ACTIONS CONCRÈTES

UNE EAU DE MEILLEURE QUALITÉ SUR LE BASSIN-VERSANT DE LA VIRVÉE

Le syndicat du Cubzadais-Fronsadais a réussi à améliorer la qualité des eaux de la Virvée en exportant les rejets de ses stations d'épuration vers la Dordogne, dont le débit est plus adapté pour les recevoir et les diluer.

DES PRATIQUES AGRICOLES QUI PROTÈGENT L'ENVIRONNEMENT

Joël Barthes, paysan en polyculture et élevage sur le bassin du Viaur, a mis en place le semis direct et la couverture permanente des sols, qui permettent de limiter l'érosion et les fuites de nitrates dans l'eau.

© Joël Barthes/© peche33.com

SDAGE 2016-2021 : LES PRIORITÉS D'ACTIONS

DE L'EAU POUR TOUS

Maintenir une quantité d'eau suffisante dans les rivières est un enjeu primordial pour le bon état des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable et le développement des activités économiques ou de loisirs.

4 AXES POUR MAINTENIR UNE QUANTITÉ D'EAU SUFFISANTE

1

Gérer l'eau disponible et imposer des débits minimums dans les cours d'eau

2

Résoudre les situations de déséquilibre en utilisant tous les moyens nécessaires : économies d'eau, mobilisation des réserves d'eau existantes, création de réserves nouvelles…

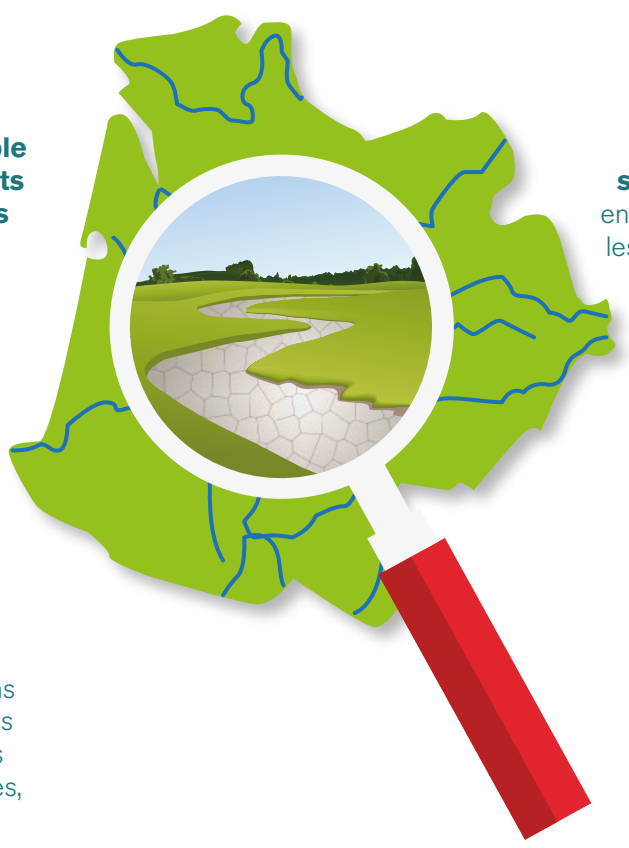

3

Anticiper et gérer les situations de sécheresse en gérant, dans la concertation, les limitations d'usage de l'eau en période de crise…

4

Approfondir les connaissances et valoriser les données en améliorant, par exemple, la compréhension des relations entre les nappes souterraines et les cours d'eau…

LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU EN PÉRIODE D'ÉTIAGE

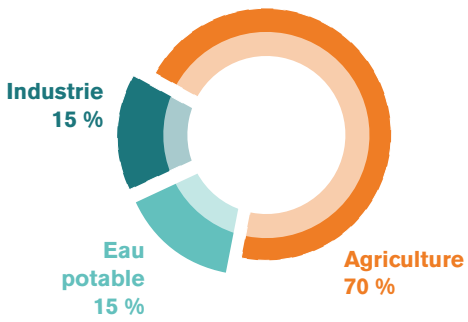

L'eau, une ressource à partager. En période d'étiage, 70 % des volumes d'eau prélevés sont destinés à l'agriculture

65
stations de suivi des débits de référence pour la gestion de l'eau

2 EXEMPLES D'ACTIONS CONCRÈTES

LE SMEGREG ASSURE UNE GESTION ÉQUILIBRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE

Le SMEGREG sensibilise les collectivités girondines et le grand public aux économies d'eau à travers un site internet dédié « jeconomiseleau.org », et coordonne les opérations de sensibilisation portées par les espaces Info Économie d'Eau.

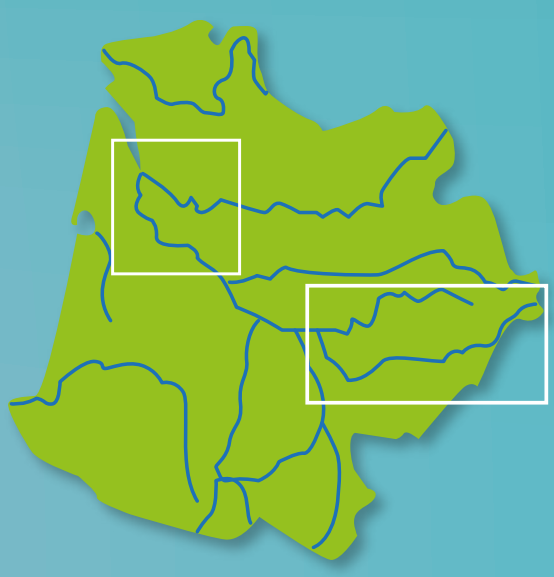

LE BASSIN TARN-AVEYRON AMÉLIORE SA DISPONIBILITÉ EN EAU

Sur le bassin Tarn-Aveyron, depuis 2012, les conventions d'utilisation des retenues EDF ont permis de sécuriser un total de 31 millions de m³ d'eau pour soutenir les débits d'étiage, divisant ainsi par 2 le nombre de jours de restriction d'eau sur le bassin.

© SMEGREG/© Nicolas Sancourt

SDAGE-PDM 2016-2021
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

SDAGE 2016-2021 : LES PRIORITÉS D'ACTIONS

PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

Le bassin Adour-Garonne abrite des milieux aquatiques d'un grand intérêt écologique qui jouent un rôle majeur dans le maintien de la biodiversité, la préservation de la ressource en eau, l'épuration et la régulation des eaux.

4 STRATÉGIES POUR PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

1

Réduire l'impact des aménagements sur les cours d'eau et les milieux particulièrement sensibles en conciliant la création d'ouvrages et la vie de la rivière…

2

Gérer, entretenir et restaurer le littoral et les cours d'eau en laissant circuler librement les poissons et les sédiments…

3

Réduire la vulnérabilité des milieux et les aléas d'inondation en rendant au cours d'eau sa mobilité originelle…

4

Préserver la fonctionnalité des milieux et la biodiversité en préservant les réservoirs de biodiversité…

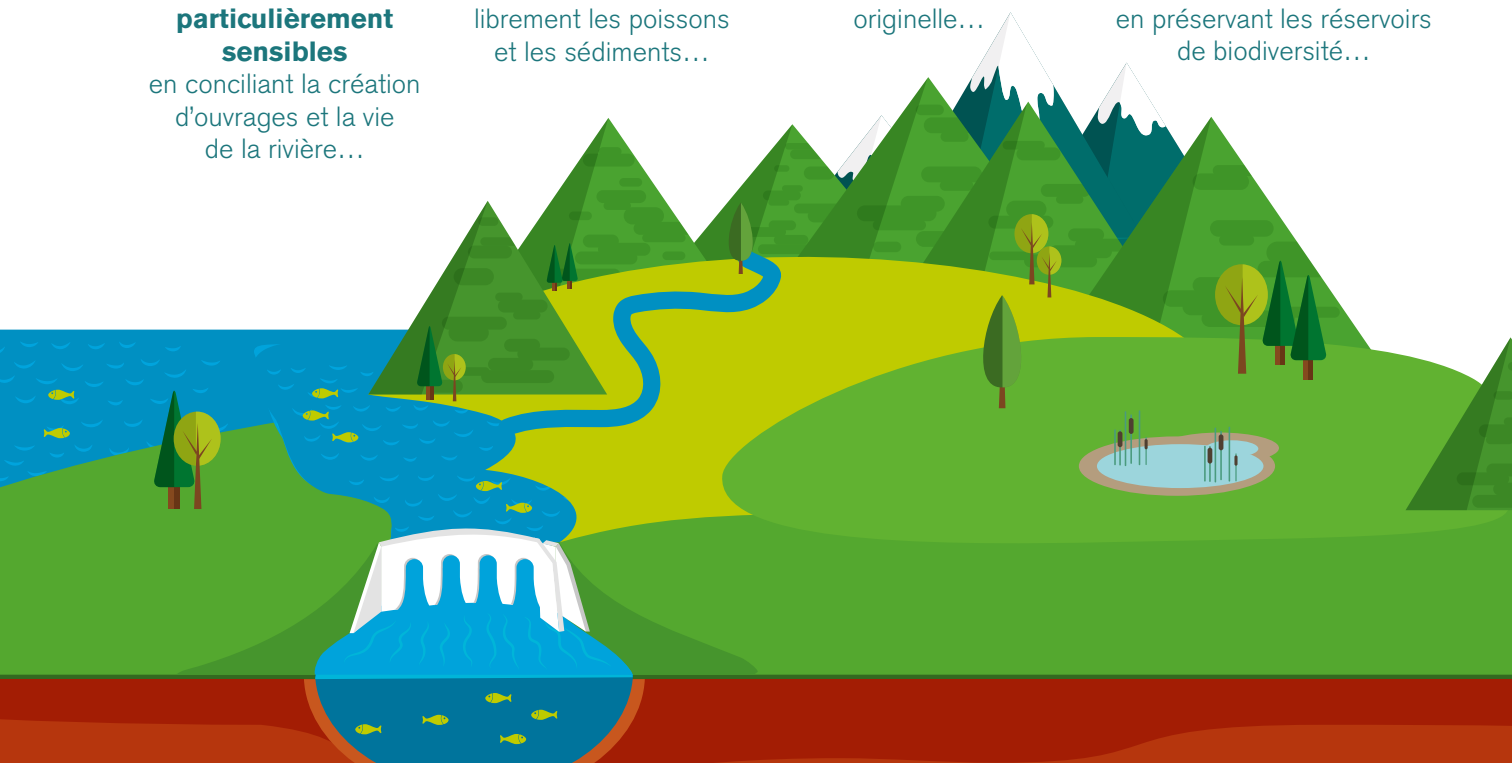

Le SDAGE s'articule étroitement avec le **Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)** qui fixe des objectifs stratégiques liés à la gestion des crues sur le bassin

1800
ouvrages à équiper pour assurer la libre circulation des poissons et des sédiments

2 EXEMPLES D'ACTIONS CONCRÈTES

UN PARTENARIAT EXEMPLAIRE POUR LES ZONES HUMIDES : LES TOURBIÈRES DE PÉDESTARRÈS

Suite à l'arrêt de l'exploitation de la tourbière de Pédestarrès, la municipalité de Louvie-Juzon (64) a travaillé à la réappropriation de ce site à haute valeur environnementale.

VERS UNE RECONQUÊTE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE EN ARIÈGE

L'association syndicale libre Ariège est engagée dans une opération coordonnée de reconquête de la continuité écologique. En 2017, 80 km de cours d'eau seront dégagés de tout obstacle et verront ainsi la libre circulation des poissons et des sédiments.

© Benoît Bouchetal-AEAG/©C.Plisson-Parc National des Pyrénées

SDAGE-PDM 2016-2021
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

SDAGE 2016-2021 : LES PRIORITÉS D'ACTIONS

AMÉLIORER L'ORGANISATION DES ACTEURS DE L'EAU

Il est nécessaire d'organiser les acteurs afin de mieux gérer l'eau au niveau local, coordonner les moyens et les intervenants, connaître et faire connaître les problématiques de l'eau sur le bassin.

4 ENJEUX POUR OPTIMISER L'ORGANISATION DES MOYENS ET DES ACTEURS DE L'EAU

1

Gérer l'eau au niveau des bassins-versants en mettant en place une gestion de l'eau plus cohérente et en rationalisant les moyens des collectivités. Sur les grands axes, une organisation en EPTB* est notamment demandée…

2

Renforcer les connaissances et partager la culture de l'eau par le développement de l'éducation à l'eau…

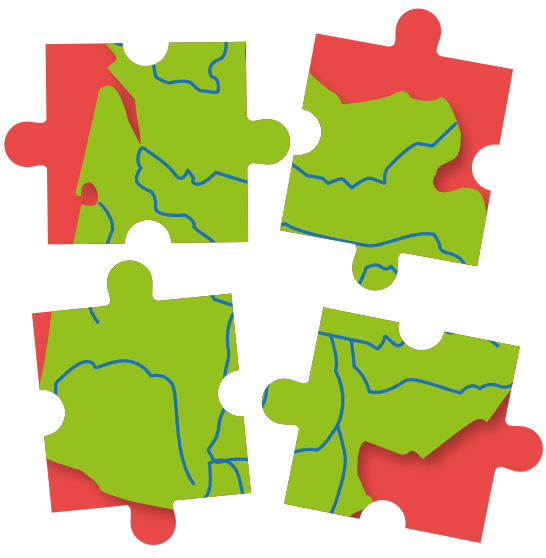

3

Mieux évaluer le coût des actions et leurs bénéfices environnementaux en tenant compte de la réalité économique face aux enjeux environnementaux…

4

Optimiser la gestion globale de l'eau en prenant en compte les enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire et dans les documents d'urbanisme (SCOT ou PLU)…

L'analyse économique telle que prévue dans le SDAGE permet d'évaluer les enjeux économiques des programmes d'actions pour rechercher une meilleure efficacité et s'assurer de leur acceptabilité

82 %
de la surface du bassin sera couverte par un SAGE* en 2021

***SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
***EPTB :** Établissement Public Territorial de Bassin.

2 EXEMPLES D'ACTIONS CONCRÈTES

ORGANISATION ET GESTION DE L'EAU EN DORDOGNE, L'EXEMPLE D'EPIDOR

EPIDOR est l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne.
Il agit pour une gestion durable de l'eau, des rivières et des milieux aquatiques sur 11 départements et 3 régions.

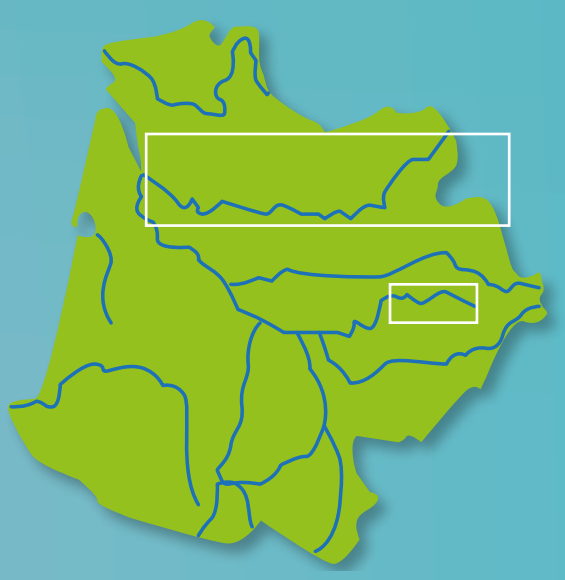

UNE ORGANISATION À L'ÉCHELLE LOCALE DANS LE BASSIN DU VIAUR

Le Syndicat Mixte de la rivière Viaur a mis en place une gestion concertée de l'eau sur son bassin-versant en partenariat avec tous les acteurs de l'eau, dont la profession agricole et les pécheurs, et a mis en place un SAGE sur son territoire.

© EPIDOR/© Gilles Tordjman

RECONQUÉRIR LE BON ÉTAT DES EAUX, QUELS COÛTS ET QUELS BÉNÉFICES ?

Pour atteindre l'objectif de 69 % de cours d'eau en bon état d'ici 2021, des investissements sont nécessaires.

La reconquête du bon état des eaux représente des coûts, mais le bon fonctionnement des milieux aquatiques, la qualité de l'eau potable, et le développement durable d'activités économiques qu'ils génèrent sont aussi évaluables sous forme de bénéfices.

UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SUR 6 ANS

Pour les **6 prochaines années,** les investissements prévus pour la mise en œuvre du programme de mesures atteignent environ **3,4 milliards** d'euros, sans prendre en compte la totalité des coûts nécessaires au respect de la réglementation

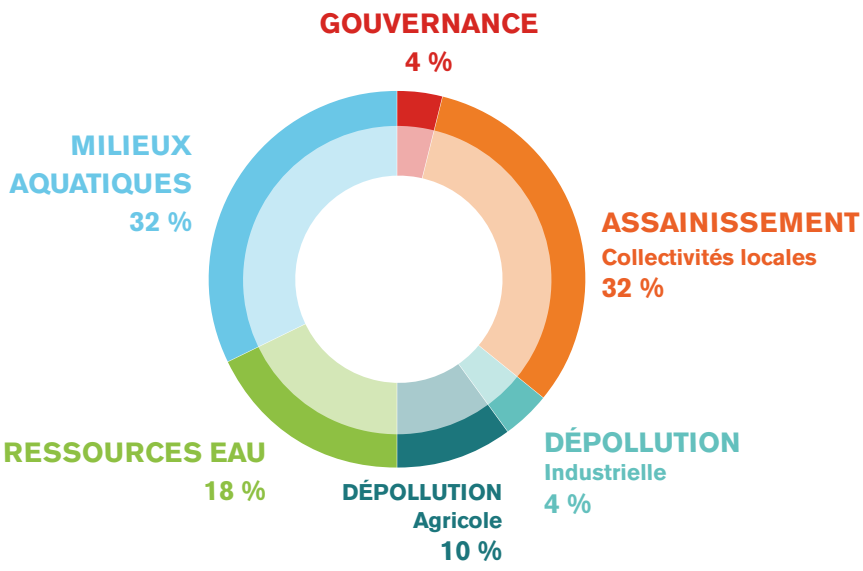

3,4
milliards d'euros d'investissement **minimum sur 6 ans**

UN VECTEUR DE CROISSANCE SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN

Le maintien et le développement des activités économiques liées à l'eau : les investissements participent au soutien de nombreuses activités qui doivent bénéficier d'une eau de bonne qualité (tourisme, agriculture, pêche…)

Des économies dans le traitement de l'eau : des milieux aquatiques qui fonctionnent bien et des ressources préservées permettent de limiter le traitement de potabilisation de l'eau et par conséquent diminuent la facture d'eau

+ DE 8 000 emplois par an seront potentiellement générés sur le bassin sur 6 ans

La préservation de la valeur du patrimoine naturel : le patrimoine naturel est un gage d'attractivité et de bien-être sur le territoire. Cette valeur peut être estimée entre 60 et 150 millions d'euros sur le bassin

LE BON ÉTAT DES COURS D'EAU À TOUT PRIX ?

Si on le justifie correctement, **la Directive Cadre sur l'Eau permet d'adapter les objectifs et de moduler les actions à mettre en œuvre** pour atteindre le meilleur état possible des cours d'eau, en fonction des capacités techniques et financières des territoires

LA POLITIQUE DE L'EAU, TOUS CONCERNÉS !

La gestion de l'eau implique un grand nombre d'acteurs et nous concerne tous.

Tous les acteurs de l'eau mobilisent leurs interventions en accord avec les objectifs du SDAGE, dans le cadre d'une politique de développement durable.

QUI MET EN ŒUVRE LE PROGRAMME DE MESURES ?

Le programme de mesures regroupe les actions à réaliser sur le terrain pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE.

Collectivités et structures de bassin-versant : pilotage, mise en œuvre et financement des démarches locales pour la réalisation des actions

Commerce et leurs groupements, département, syndicat de rivière, établissement public territorial de bassin…

Autres maîtres d'ouvrage : mise en œuvre des actions et intégration des objectifs du SDAGE dans leur stratégie

Entreprise, agriculteur, hydroélectricien…

État : intégration des recommandations du SDAGE dans différents actes réglementaires

Document d'urbanisme, contrôle, autorisation de rejets…

Partenaires financiers : accompagnement des maîtres d'ouvrage

Agence de l'eau, conseil régional conseil départemental…

TOUS CONCERNÉS PAR LES PROBLÉMATIQUES DE L'EAU !

Pour économiser l'eau, j'optimise ma consommation au quotidien : contrôle régulier des fuites, récupération des eaux de pluies…

Pour réduire les pollutions, j'utilise des produits respectueux de l'environnement : réduction des rejets de produits toxiques dans les canalisations, utilisation d'engrais naturels…

Pour préserver et restaurer les milieux aquatiques, je ne dégrade pas les zones humides, je gère mes déchets…

Je m'intéresse aux problématiques de l'eau en participant aux débats sur l'eau et aux consultations publiques lancées par le comité de bassin…

MIEUX CONNAÎTRE NOS MILIEUX ET ÉVALUER NOS ACTIONS

Placer la connaissance au cœur de l'action permet de mieux protéger les milieux aquatiques et d'anticiper les besoins.

Améliorer notre connaissance est aujourd'hui et plus que jamais, la clé de réussite pour atteindre les objectifs du SDAGE 2016-2021.

LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE

De nouvelles problématiques à suivre : des enjeux environnementaux et de santé publique

De nouveaux milieux suivis : cours d'eau, lacs, nappes souterraines…

Une analyse plus complète et plus fréquente : 1 400 000 analyses par an sur 400 paramètres différents

+ DE 1 MILLION de données récoltées par an

+ DE 2000 stations de mesures réparties sur le bassin pour une couverture territoriale plus large

UNE ÉVALUATION COMPLÈTE DES ACTIONS

Un tableau de bord, destiné à rendre compte de l'état d'avancement du SDAGE et du PDM au comité de bassin

Un suivi du plan d'action, pour mesurer l'efficacité des actions et identifier les difficultés. Un bilan à mi-parcours est prévu fin 2018

POUR ALLER + LOIN

Les informations publiques dans le domaine de l'eau pour le bassin Adour-Garonne sont sur : http://adour-garonne.eaufrance.fr/

Une application mobile gratuite sur la qualité des rivières et des poissons qui peuplent les cours d'eau : l'application « qualité rivière ».

ADAPTER LA POLITIQUE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique est une réalité sur le bassin Adour-Garonne qui connaît d'ores et déjà des déséquilibres entre ses besoins et sa ressource en eau.

Préparer l'avenir des milieux aquatiques, c'est prendre en compte les différents effets du changement climatique dans la politique de l'eau du bassin.

PROJECTION À L'ÉCHÉANCE 2050 POUR LE SUD-OUEST DE LA FRANCE

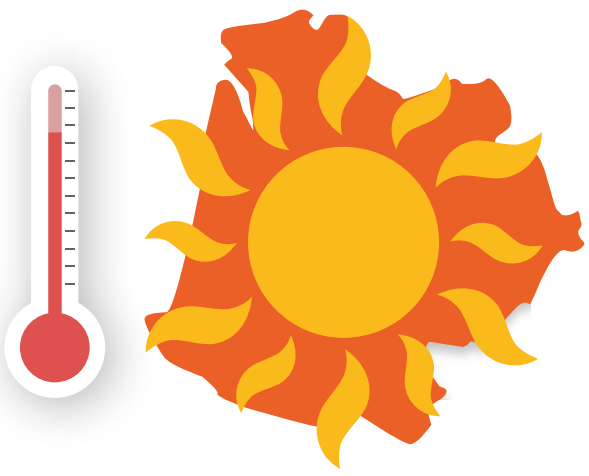

Augmentation de la température moyenne annuelle de l'air de +1,5 °C à +2,8 °C

Canicules et sécheresses plus marquées en été

Hivers plus doux notamment sur la façade littorale et en montagne

Étiages des cours d'eau plus longs et plus précoces

Baisse des débits des fleuves et des rivières comprise entre 20 % et 40 % en moyenne annuelle

Diminution de la couverture neigeuse

Élévation du niveau de la mer

UN PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE À L'ÉCHELLE DU BASSIN

C'est une démarche de long terme qui doit s'engager rapidement et porter bien au-delà de 2021. **Le changement climatique** va imposer aux usagers de l'eau de nouvelles pratiques et aux décideurs publics une nouvelle politique pour préparer l'avenir

POUR CHAQUE PRIORITÉ, LA PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour éviter les pénuries d'eau, **mettre en place des actions préventives** en sécurisant la disponibilité des ressources en eau et en adaptant la répartition des ressources aux besoins

Pour préserver les milieux aquatiques et leurs fonctionnalités, **favoriser la capacité d'adaptation des différentes espèces**

Accentuer la sensibilisation aux conséquences du changement climatique, en intensifiant les études et en soutenant l'innovation pour s'y adapter

Pour l'amélioration de la qualité des eaux, **réduire les pollutions à la source** car le changement climatique va entraîner une baisse du débit des cours d'eau qui mettra en péril leur capacité de dilution et d'autoépuration des pollutions